PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlements numéro 1213

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 21 janvier 2019, le Règlement numéro 1213 décrétant une dépense et un emprunt de 690 000 \$ pour le maintien du programme annuel d'amélioration de la chaussée, pour la reconstruction d'un ponceau sur le chemin Saint-Léon, pour la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales dans le Parc de la Basse-Bretagne, ainsi que pour l'acquisition d'un camion 10 roues.

QUE la MRC de Montmagny a approuvé le Règlement numéro 1213 le 22 février 2019.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1213 le 1^{er} avril 2019.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la soussignée.

QUE le règlement numéro 1213 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce troisième jour du mois d'avril deux mille dix-neuf.

La directrice du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme,

Me Karine Simard, avocate